

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

56
L O I N° 88 / 0 1 7 DU 16 DEC 1988

fixant l'Orientation de l'Activité Cinématographique.

L'Assemblée Nationale a délibéré
et adopté.

Le Président de la République promulgue
la loi dont la teneur suit :